

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE RELATIVE
AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES OUVRIERS DES
INDUSTRIES DE CARRIÈRES ET DE MATÉRIAUX DU
22 AVRIL 1955. ETENDUE PAR ARRÊTÉ DU 13
DÉCEMBRE 1960 JONC 21 DÉCEMBRE 1960

IDCC 211,135,87

Brochure 3081

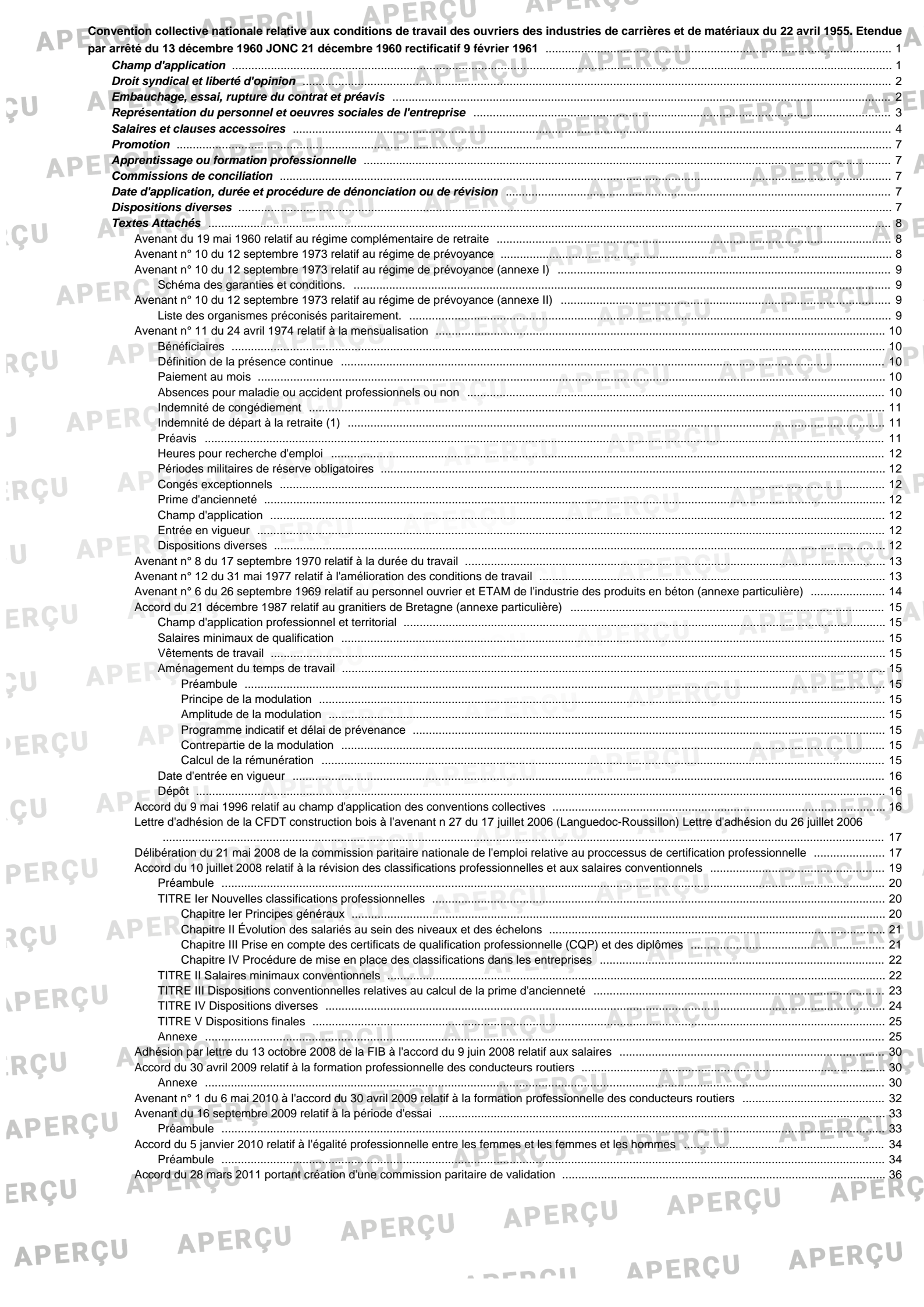
TEXTE INTÉGRAL

23/06/2024



Sommaire





Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961

.....	1
Champ d'application	1
Droit syndical et liberté d'opinion	2
Embauchage, essai, rupture du contrat et préavis	2
Représentation du personnel et oeuvres sociales de l'entreprise	3
Salaires et clauses accessoires	4
Promotion	7
Apprentissage ou formation professionnelle	7
Commissions de conciliation	7
Date d'application, durée et procédure de dénonciation ou de révision	7
Dispositions diverses	7
Textes Attachés	8
Avenant du 19 mai 1960 relatif au régime complémentaire de retraite	8
Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance	8
Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe I)	9
Schéma des garanties et conditions.	9
Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe II)	9
Liste des organismes préconisés paritairement.	9
Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation	10
Bénéficiaires	10
Définition de la présence continue	10
Paiement au mois	10
Absences pour maladie ou accident professionnels ou non	10
Indemnité de congédiement	11
Indemnité de départ à la retraite (1)	11
Préavis	11
Heures pour recherche d'emploi	12
Périodes militaires de réserve obligatoires	12
Congés exceptionnels	12
Prime d'ancienneté	12
Champ d'application	12
Entrée en vigueur	12
Dispositions diverses	12
Avenant n° 8 du 17 septembre 1970 relatif à la durée du travail	13
Avenant n° 12 du 31 mai 1977 relatif à l'amélioration des conditions de travail	13
Avenant n° 6 du 26 septembre 1969 relatif au personnel ouvrier et ETAM de l'industrie des produits en béton (annexe particulière)	14
Accord du 21 décembre 1987 relatif au granitiers de Bretagne (annexe particulière)	15
Champ d'application professionnel et territorial	15
Salaires minimaux de qualification	15
Vêtements de travail	15
Aménagement du temps de travail	15
Préambule	15
Principe de la modulation	15
Amplitude de la modulation	15
Programme indicatif et délai de prévenance	15
Contrepartie de la modulation	15
Calcul de la rémunération	15
Date d'entrée en vigueur	16
Dépôt	16
Accord du 9 mai 1996 relatif au champ d'application des conventions collectives	16
Lettre d'adhésion de la CFDT construction bois à l'avenant n 27 du 17 juillet 2006 (Languedoc-Roussillon) Lettre d'adhésion du 26 juillet 2006	17
Délibération du 21 mai 2008 de la commission paritaire nationale de l'emploi relative au processus de certification professionnelle	17
Accord du 10 juillet 2008 relatif à la révision des classifications professionnelles et aux salaires conventionnels	19
Préambule	20
TITRE Ier Nouvelles classifications professionnelles	20
Chapitre Ier Principes généraux	20
Chapitre II Évolution des salariés au sein des niveaux et des échelons	21
Chapitre III Prise en compte des certificats de qualification professionnelle (CQP) et des diplômes	21
Chapitre IV Procédure de mise en place des classifications dans les entreprises	22
TITRE II Salaires minimaux conventionnels	22
TITRE III Dispositions conventionnelles relatives au calcul de la prime d'ancienneté	23
TITRE IV Dispositions diverses	24
TITRE V Dispositions finales	25
Annexe	25
Adhésion par lettre du 13 octobre 2008 de la FIB à l'accord du 9 juin 2008 relatif aux salaires	30
Accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers	30
Annexe	30
Avenant n° 1 du 6 mai 2010 à l'accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers	32
Avenant du 16 septembre 2009 relatif à la période d'essai	33
Préambule	33
Accord du 5 janvier 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	34
Préambule	34
Accord du 28 mars 2011 portant création d'une commission paritaire de validation	36

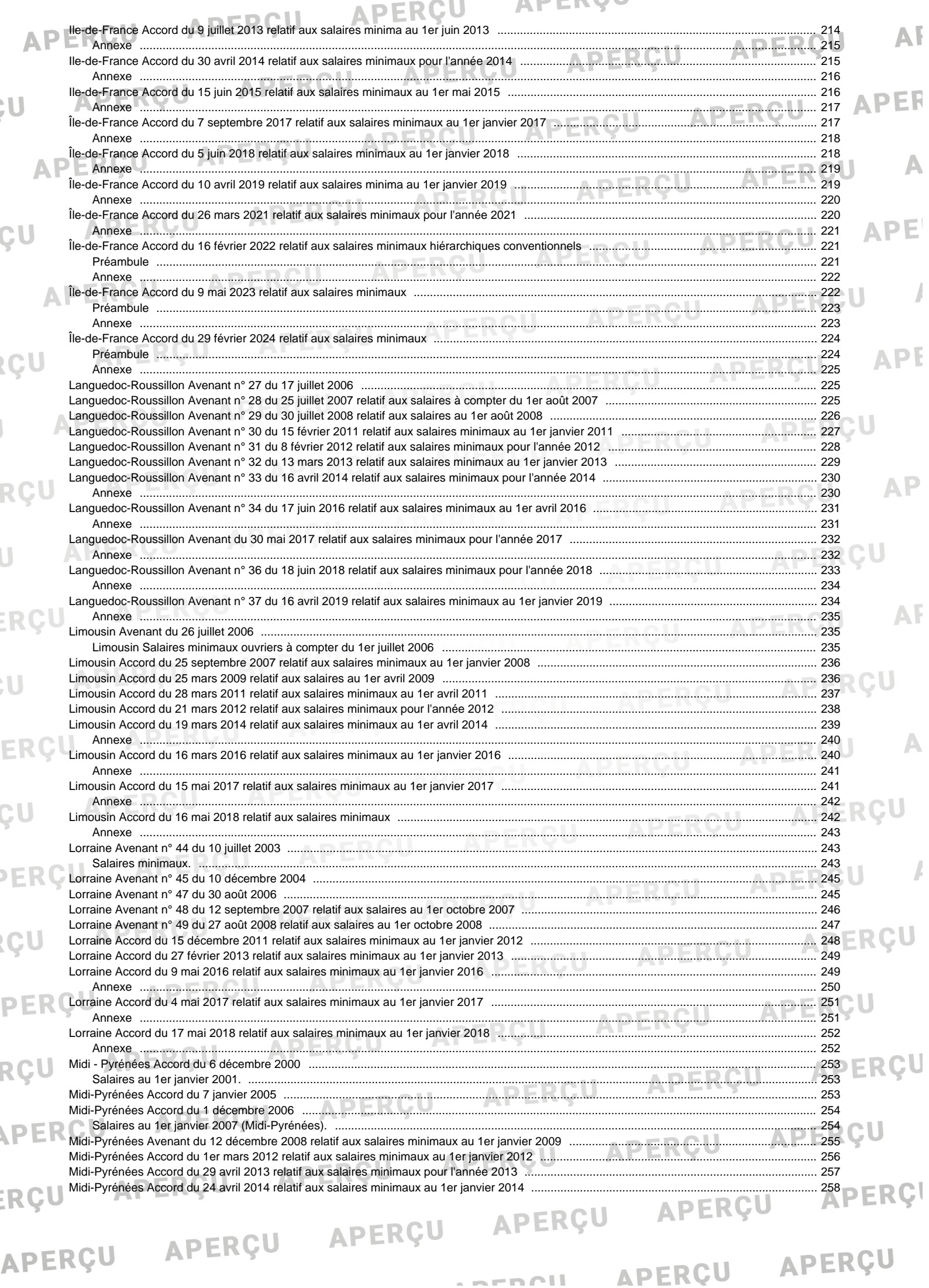


Préambule	36
Annexe	38
Accord du 8 novembre 2011 portant modification au processus de certification professionnelle	38
Avenant n° 1 du 10 février 2012 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications et aux salaires	39
Préambule	39
Accord du 1er mars 2012 relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées	39
Préambule	39
Accord du 3 avril 2013 relatif aux modalités de négociation des accords collectifs	40
Préambule	40
Champ d'application des conventions collectives	40
Négociation des accords collectifs	40
Annexe	41
Accord du 23 mai 2013 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	41
Annexe	42
Accord du 18 juin 2013 relatif au contrat de génération	42
Préambule	42
Titre Ier Diagnostic préalable	42
Titre II engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi	43
Titre III engagements en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors	44
Titre IV engagements en faveur de la transmission des savoirs et des compétences	45
Titre V Calendrier et modalités de suivi de l'accord de branche	45
Annexe I	46
Avenant n° 2 du 18 juin 2013 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	46
Annexe	47
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	48
Avenant n° 3 du 12 mars 2014 relatif aux classifications	55
Préambule	55
Annexe	56
Accord du 28 octobre 2014 relatif au pacte de responsabilité et de solidarité	56
Préambule	56
Chapitre Ier Diagnostic de branche	56
Chapitre II Objectifs du pacte de responsabilité et de solidarité	57
Chapitre III Dispositions finales	58
Annexe I	59
Délibération du 5 mars 2015 de la CPNE relative à la liste de branche des formations éligibles au compte personnel de formation	59
Préambule	59
Annexe	60
Accord du 5 mars 2015 relatif au rôle et aux missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation	61
Préambule	61
Annexe I	63
Avenant n° 2 du 22 mai 2015 à l'avenant du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle obligatoire des conducteurs routiers	63
Préambule	63
Annexe	64
Accord de méthode du 7 juillet 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranches	64
Annexe	65
Avenant n° 4 du 9 novembre 2016 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	65
Préambule	66
Annexe	66
Accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	68
Préambule	68
Annexe	69
Avenant n° 1 du 18 avril 2018 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	69
Préambule	69
Annexe	69
Accord du 5 décembre 2018 relatif au recours et à la durée des contrats de travail à durée déterminée	70
Préambule	70
Chapitre Ier Dispositions relatives aux contrats de travail à durée déterminée	70
Chapitre II Dispositions spécifiques applicables au contrat de travail à durée déterminée de projet à objet défini pour les ingénieurs et cadres	70
Chapitre III Dispositions finales	71
Annexe	71
Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	72
Préambule	72
Annexe	72
Accord de méthode du 17 janvier 2019 relatif au rapprochement des conventions collectives	72
Préambule	72
Accord du 11 juillet 2019 relatif à la fusion des champs conventionnels	73
Préambule	74
Annexe	74
Avenant n° 3 du 11 juillet 2019 à l'accord du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions	75
Préambule	75
Annexe	76
Accord du 8 juin 2020 relatif aux modalités de fonctionnement des instances paritaires lié à l'épidémie de Covid-19	76
Préambule	76
Annexes	78

Accord de méthode du 8 septembre 2020 relatif au rapprochement des conventions collectives	78
Préambule	78
Adhésion par lettre du 13 novembre 2020 de la Fédération BATIMAT-TP CFTC à l'accord du 28 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux	80
Accord du 20 novembre 2020 relatif à la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)	80
Préambule	80
Annexes	83
Accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	84
Préambule	84
Annexe	87
Accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif aux réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	87
Préambule	87
Annexes	88
Avenant n° 1 du 18 décembre 2020 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	89
Préambule	89
Annexe	90
Avenant n° 2 du 24 mars 2021 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	90
Préambule	90
Annexe	91
Avenant n° 3 du 19 mai 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 »	91
Préambule	91
Annexe	92
Accord du 9 juin 2021 relatif au développement de l'apprentissage	92
Préambule	92
Annexes	97
Avenant n° 1 du 15 septembre 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	97
Préambule	98
Annexe	100
Textes Salaires	100
Accord du 18 novembre 1983 relatif aux salaires	100
Salaires pour l'année 1983	100
Alsace Accord du 30 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er janvier 2008 (1)	100
Alsace Accord du 16 février 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2009	101
Alsace Avenant du 1 janvier 2007	102
Salaires minimaux au 1er janvier 2007 (Alsace)	102
Alsace Accord du 30 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	103
Alsace Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	103
Alsace Accord du 20 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	104
Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015	105
Annexe	106
Alsace Accord du 11 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	106
Annexe	107
Alsace Accord du 16 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	107
Annexe	108
Aquitaine Accord du 27 juillet 2006	108
Aquitaine Avenant du 5 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er septembre 2007	109
Aquitaine Accord du 9 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er septembre 2008	110
Aquitaine Accord du 21 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	111
Aquitaine Accord du 17 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	111
Aquitaine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	112
Aquitaine Accord du 23 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	113
Annexe	114
Aquitaine Accord du 27 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	114
Annexe	115
Aquitaine Accord du 17 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	115
Annexe	116
Aquitaine Accord du 21 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	116
Annexe	117
Nouvelle-Aquitaine Accord du 22 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	118
Annexe	118
Nouvelle-Aquitaine Accord du 26 février 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	119
Annexe	119
Nouvelle-Aquitaine Accord du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	120
Annexe	121
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	121
Préambule	121
Annexe	122
Nouvelle-Aquitaine Accord du 24 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	122
Préambule	122
Annexe	123
Nouvelle-Aquitaine Accord du 13 février 2024 relatif aux salaires minimaux	123

Annexe	125
Auvergne Accord du 11 février 2000	125
Salaires au 1er avril 2000.	125
Auvergne Accord du 18 mai 2001	126
Salaires au 1er juin 2001.	126
Auvergne Avenant du 25 novembre 2003	127
Auvergne Accord du 21 novembre 2006	127
Auvergne Accord du 27 septembre 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	128
Auvergne Accord du 25 septembre 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008	129
Auvergne Accord du 9 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	130
Auvergne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	131
Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	132
Annexe	133
Auvergne Accord du 4 mars 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	133
Annexe	134
Auvergne Accord du 3 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	134
Annexe	135
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	135
Annexe	136
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	136
Annexe	137
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	137
Annexe	138
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 17 mai 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	138
Annexe	139
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	140
Préambule	140
Annexe	141
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2023 relatif aux salaires minimaux	141
Préambule	141
Annexe	142
Bretagne Avenant du 23 juillet 2001 relatif aux salaires (sauf fibres-ciment et granit)	142
Salaires au 1er juin 2001 et 1er juillet 2001	142
Bretagne Accord du 20 octobre 2004	143
Bretagne Avenant du 29 novembre 2005	143
Bretagne Accord du 30 novembre 2006	144
Salaires minimaux des ouvriers granit à compter du 1er décembre 2006 (Bretagne)	144
Bretagne Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires et aux indemnités au 1er décembre 2007 (1)	145
Bretagne Accord du 4 décembre 2008 relatif aux salaires minimaux des ouvriers	146
Bretagne Accord du 24 octobre 2007 relatif aux salaires	147
Bretagne Accord du 28 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	148
Bretagne Accord du 10 février 2012 relatif aux salaires minimaux et aux primes pour l'année 2012	148
Bretagne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2013	149
Bretagne Accord du 2 mai 2017 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2017	150
Annexe	151
Bretagne Accord du 6 avril 2018 portant sur les salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2018	152
Annexe	152
Bretagne Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2019	153
Annexe	154
Bretagne Accord du 29 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	154
Annexe	155
Bretagne Accord du 8 juin 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	155
Annexe	156
Bretagne Accord du 11 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux et à l'indemnité de transport au 1er septembre 2022	156
Préambule	156
Annexe	157
Bretagne Accord du 22 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	157
Préambule	158
Annexe	159
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 26 du 30 juin 2005	159
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 27 du 6 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2007 (Bourgogne et Franche-Comté)	160
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 28 du 10 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er juillet 2008 (Bourgogne et Franche-Comté)	161
Bourgogne, Franche-Comté Avenant n° 29 du 10 juillet	162
Bourgogne et Franche-Comté Accord n° 30 du 16 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	162
Bourgogne et Franche-Comté Avenant n° 31 du 12 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2013	163
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 14 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	164
Annexe	165
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 13 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	165
Annexe	166
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 27 octobre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2017	166
Annexe	167
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 6 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	167
Annexe	168
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 3 juillet 2019 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2019	168
Annexe	169
Bourgogne Franche-Comté Accord du 27 mai 2021 relatif aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM	169

Annexe	170
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 18 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	171
Annexe	171
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 26 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	172
Annexe	173
Centre Avenant du 15 novembre 2005	173
Salaires minimaux ouvriers (Centre)	173
Centre Accord du 6 septembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	174
Centre Accord du 20 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	175
Centre Accord du 23 mai 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	176
Centre Accord du 26 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	177
Centre Accord du 26 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	177
Annexe	178
Centre Accord du 30 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	178
Annexe	179
Centre-Val de Loire Accord du 28 avril 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	180
Annexe	180
Centre-Val de Loire Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	181
Annexe	181
Centre-Val de Loire Accord du 12 juin 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	182
Annexe	182
Centre-Val de Loire Accord du 18 mai 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	183
Annexe	184
Centre - Val de Loire Avenant du 24 août 2021 à l'accord du 18 mai 2021 relatif à la rectification d'une erreur matérielle sur les salaires 2021	184
Annexe	184
Centre-Val de Loire Accord du 11 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	184
Préambule	184
Annexe	185
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	186
Préambule	186
Annexe	187
Champagne-Ardenne Avenant du 16 octobre 2006	187
Champagne-Ardenne Avenant du 15 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er janvier 2008 (1)	188
Champagne-Ardenne Avenant du 9 juin 2008 relatif aux salaires au 1er juillet 2008	188
Champagne-Ardenne Accord du 2 février 2009 relatif aux salaires au 1er février 2009	189
Champagne-Ardenne Accord du 29 juin 2009 relatif aux salaires au 1er juillet 2009	190
Champagne-Ardenne Accord du 1er mars 2010 relatif aux salaires minimaux	191
Champagne-Ardenne Accord du 14 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	192
Champagne-Ardenne Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	193
Champagne-Ardenne Accord du 4 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	194
Champagne-Ardenne Accord du 4 juillet 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	195
Annexe	195
Champagne-Ardenne Accord du 29 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	196
Annexe	196
Champagne-Ardenne Accord du 9 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	197
Annexe	197
Champagne-Ardenne Accord du 14 mai 2018 portant sur les salaires minimaux au 1er janvier 2018	198
Annexe	198
Grand Est Accord du 21 mai 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	199
Annexe	200
Grand Est Accord du 13 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux	200
Annexe	201
Grand Est Accord du 19 avril 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	201
Annexe	202
Grand Est Accord du 31 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	202
Préambule	202
Annexe	203
Grand Est Accord du 21 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2022	203
Préambule	203
Annexe	204
Grand Est Accord du 5 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	204
Préambule	205
Annexe	205
Grand Est Accord du 13 février 2024 relatif aux salaires minimaux	206
Préambule	206
Annexe	207
Hauts-de-France Accord du 24 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	207
Annexe	208
Hauts-de-France Accord du 12 avril 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	208
Annexes	209
Ile-de-France Avenant du 5 juillet 2006	209
Salaires ouvriers au 1er septembre 2006 (Ile-de-France)	209
Ile-de-France Avenant du 13 février 2008 relatif aux salaires au 1er mars 2008	210
Ile-de-France Accord du 23 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er novembre 2008	211
Ile-de-France Accord du 5 mai 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2011	212
Ile-de-France Accord du 9 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	213



Ile-de-France Accord du 9 juillet 2013 relatif aux salaires minima au 1er juin 2013	214
Annexe	215
Ile-de-France Accord du 30 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	215
Annexe	216
Ile-de-France Accord du 15 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	216
Annexe	217
Île-de-France Accord du 7 septembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	217
Annexe	218
Île-de-France Accord du 5 juin 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	218
Annexe	219
Île-de-France Accord du 10 avril 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	219
Annexe	220
Île-de-France Accord du 26 mars 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	220
Annexe	221
Île-de-France Accord du 16 février 2022 relatif aux salaires minimaux hiérarchiques conventionnels	221
Préambule	221
Annexe	222
Île-de-France Accord du 9 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	222
Préambule	223
Annexe	223
Île-de-France Accord du 29 février 2024 relatif aux salaires minimaux	224
Préambule	224
Annexe	225
Languedoc-Roussillon Avenant n° 27 du 17 juillet 2006	225
Languedoc-Roussillon Avenant n° 28 du 25 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er août 2007	225
Languedoc-Roussillon Avenant n° 29 du 30 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er août 2008	226
Languedoc-Roussillon Avenant n° 30 du 15 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	227
Languedoc-Roussillon Avenant n° 31 du 8 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	228
Languedoc-Roussillon Avenant n° 32 du 13 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	229
Languedoc-Roussillon Avenant n° 33 du 16 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	230
Annexe	230
Languedoc-Roussillon Avenant n° 34 du 17 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	231
Annexe	231
Languedoc-Roussillon Avenant du 30 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	232
Annexe	232
Languedoc-Roussillon Avenant n° 36 du 18 juin 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	233
Annexe	234
Languedoc-Roussillon Avenant n° 37 du 16 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	234
Annexe	235
Limousin Avenant du 26 juillet 2006	235
Limousin Salaires minimaux ouvriers à compter du 1er juillet 2006	235
Limousin Accord du 25 septembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	236
Limousin Accord du 25 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	236
Limousin Accord du 28 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	237
Limousin Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	238
Limousin Accord du 19 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	239
Annexe	240
Limousin Accord du 16 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	240
Annexe	241
Limousin Accord du 15 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	241
Annexe	242
Limousin Accord du 16 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	242
Annexe	243
Lorraine Avenant n° 44 du 10 juillet 2003	243
Salaires minimaux.	243
Lorraine Avenant n° 45 du 10 décembre 2004	245
Lorraine Avenant n° 47 du 30 août 2006	245
Lorraine Avenant n° 48 du 12 septembre 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	246
Lorraine Avenant n° 49 du 27 août 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008	247
Lorraine Accord du 15 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	248
Lorraine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	249
Lorraine Accord du 9 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	249
Annexe	250
Lorraine Accord du 4 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	251
Annexe	251
Lorraine Accord du 17 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	252
Annexe	252
Midi - Pyrénées Accord du 6 décembre 2000	253
Salaires au 1er janvier 2001.	253
Midi-Pyrénées Accord du 7 janvier 2005	253
Midi-Pyrénées Accord du 1 décembre 2006	254
Salaires au 1er janvier 2007 (Midi-Pyrénées).	254
Midi-Pyrénées Avenant du 12 décembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2009	255
Midi-Pyrénées Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	256
Midi-Pyrénées Accord du 29 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	257
Midi-Pyrénées Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	258

Annexe	259
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	259
Annexe	260
Midi-Pyrénées Accord du 4 juillet 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	260
Annexe	261
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	261
Annexe	262
Midi-Pyrénées Accord du 15 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	262
Annexe	263
Nord-Pas-de-Calais Accord du 10 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er novembre 2007	263
Nord-Pas-de-Calais Accord du 30 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er décembre 2008	264
Nord - Pas-de-Calais Accord du 10 mai 2005	265
Nord - Pas-de-Calais Accord du 15 janvier 2007 relatif aux salaires	266
Nord - Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	266
Nord-Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	267
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	268
Annexe	269
Normandie Accord du 12 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	269
Normandie Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	270
Normandie Accord du 27 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	271
Annexe	272
Normandie Accord du 19 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	272
Annexe	273
Normandie Accord du 13 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	273
Annexe	274
Normandie Accord du 25 mars 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	274
Annexe	275
Normandie Accord du 21 février 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	275
Préambule	275
Annexe	276
Normandie Accord du 5 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	276
Préambule	277
Annexe	277
Normandie Accord du 19 février 2024 relatif aux salaires minimaux	278
Préambule	278
Annexe	279
Basse-Normandie Accord du 14 juin 2006 (1)	279
Basse-Normandie Avenant du 9 juin 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2008	280
Bas-Normandie et Haute-Normandie Accord du 12 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	280
Haute-Normandie Accord relatif aux salaires au 1er mars 1973. Etendu par arrêté du 31 octobre 1973 JONC 21 novembre 1973.	281
Salaires au 1er mars 1973 (Haute-Normandie)	281
Occitanie Accord du 7 avril 2021 relatif aux salaires minimaux	282
Annexe	283
Occitanie Accord du 7 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	283
Préambule	283
Annexe	284
Occitanie Accord du 10 mars 2023 relatif aux salaires minimaux	284
Préambule	284
Annexe	285
Occitanie Accord du 30 novembre 2023 relatif aux salaires minimaux	286
Préambule	286
Annexe	287
Occitanie Accord du 11 mars 2024 relatif aux salaires minimaux	287
Préambule	287
Annexe	288
Pays de la Loire Accord du 1er novembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	288
Pays-de-Loire Accord du 20 décembre 2006 relatif aux salaires	289
Salaires à compter du 1er janvier 2007 (Pays-de-la-Loire).	289
Pays-de-Loire Accord du 1er décembre 2008 relatif aux salaires	291
Pays de la Loire Accord du 27 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	292
Pays de la Loire Accord du 13 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	293
Pays de la Loire Accord du 20 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	293
Pays de la Loire Accord du 21 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	294
Annexe	295
Pays de la Loire Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	295
Annexe	296
Pays de la Loire Accord du 5 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	296
Annexe	297
Pays de la Loire Accord du 17 juin 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	297
Annexe	298
Pays de la Loire Accord du 2 mai 2022 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2022	298
Annexe	299
Pays de la Loire Accord du 27 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022	300
Préambule	300
Annexe	301
Pays de la Loire Avenant du 2 février 2023 à l'accord du 27 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022	301

Préambule	301
Annexe	301
Pays de la Loire Accord du 6 juin 2023 relatif aux salaires minimaux	302
Préambule	302
Annexe	303
Pays de la Loire Accord du 13 février 2024 relatif aux salaires minimaux	303
Préambule	303
Annexe	304
Picardie Accord du 6 décembre 2006	304
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2007 (Picardie)	304
Picardie Accord du 18 octobre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2007 (1)	305
Picardie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er novembre 2008	306
Picardie Accord du 18 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	307
Picardie Accord du 15 mai 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012	308
Picardie Accord du 12 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	309
Picardie Accord du 17 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	309
Annexe	310
Poitou-Charentes Accord du 23 juin 2006	311
Poitou-Charentes Accord du 21 septembre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	311
Poitou-Charentes Accord du 15 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	312
Poitou-Charentes Accord du 14 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2012	313
Poitou-Charentes Accord du 5 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2013	314
Poitou-Charentes Accord du 24 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	315
Annexe	316
Poitou-Charentes Accord du 17 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2016	316
Annexe	317
Poitou-Charentes Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	317
Annexe	318
Poitou-Charentes Accord du 25 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	318
Annexe	319
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Avenant n° 29 du 21 janvier 2004	319
Salaires à compter du 1er février 2004.	319
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Avenant n° 34 du 3 novembre 2008 relatif aux salaires au 1er novembre 2008	320
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse Avenant n° 32 du 14 novembre 2006	321
Salaires à compter du 1er décembre 2006 (Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse)	321
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 8 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	321
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Avenant n° 33 du 21 novembre 2007 relatif aux salaires à compter du 1er décembre 2007(1)	322
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse Accord du 8 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	323
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 4 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	324
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 22 mai 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	325
Annexe	326
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 6 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	326
Annexe	327
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 29 mars 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2017	327
Annexe	328
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	328
Annexe	329
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 25 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	329
Annexe	330
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 29 avril 2021 relatif aux salaires minimaux	330
Annexe	331
Sud PACA et Corse Accord du 22 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	331
Préambule	332
Annexe	332
Sud PACA et Corse Accord du 22 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022	333
Préambule	333
Annexe	334
Sud PACA et Corse Accord du 13 septembre 2023 relatif aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM	334
Préambule	334
Annexe	335
Rhône Alpes Accord du 31 janvier 2000	335
Salaires au 1er février 2000	335
Rhône-Alpes Avenant du 23 mars 2007	336
Salaires à compter du 1er avril 2007 (Rhône-Alpes)	336
Rhône-Alpes Avenant du 11 mars 2008 relatif aux salaires au 1er avril 2008	337
Rhône-Alpes Accord du 19 septembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	338
Rhône-Alpes Accord du 11 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	338
Rhône-Alpes Accord du 12 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012	339
Rhône-Alpes Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	340
Accord du 30 avril 2009 relatif aux salaires des apprentis	341
Rhône-Alpes Accord du 4 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	341
Annexe	342
Rhône-Alpes Accord du 10 avril 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	343
Annexe	343
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2016	344
Annexe	344

Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	345
Champ d'application	345
Droit syndical et liberté d'opinion	346
Embauchage, essai, rupture du contrat et préavis	346
Article 3	346
Paragraphe 1	346
Embauchage	346
Paragraphe 2	346
Période d'essai	346
Paragraphe 3	346
Rupture du contrat et préavis ou délai-congé	346
Paragraphe 4	347
Indemnité de congédiement et prime de départ en retraite	347
Paragraphe 5	348
Absences	348
Paragraphe 6	348
Licenciements	348
Paragraphe 7	348
Service militaire et autres obligations militaires	348
Représentation du personnel et oeuvres sociales de l'entreprise	348
Article 4	348
Paragraphe 1	349
Délégués et comités d'entreprise	349
Paragraphe 2	349
OEuvres sociales	349
Appointements et clauses accessoires.*Coefficients* Paragraphe 1	349
Promotion	351
Apprentissage et formation professionnelle	351
Commission de conciliation	351
Date d'application, durée et procédure de dénonciation ou de révision	351
Dispositions diverses	351
Article 10	351
Paragraphe 1	351
Avantages acquis	351
Paragraphe 2	351
Logement	351
Paragraphe 3	351
Amélioration des conditions de la production	351
Paragraphe 4	352
Retraite	352
Paragraphe 5	352
Dépôt	352
Paragraphe 6	352
Adhésion	352
Textes Attachés	352
Annexe relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux. En vigueur le 1er juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961.	352
Révision éventuelle de la présente annexe.	352
Date d'entrée en vigueur.	352
Avenant n° 2 du 28 juin 1960 relatif aux retraites complémentaires des collaborateurs	352
Avenant n° 7 du 26 septembre 1969 relatif à la réduction de la durée de travail dans l'industrie des produits en béton	353
Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance	353
Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions	354
Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe II liste des organismes préconisés paritairement	355
Avenant n° 9 du 31 mai 1977 relatif aux conditions de travail	355
Accord du 9 mai 1996 relatif au champ d'application des conventions collectives	356
Délibération du 21 mai 2008 de la commission paritaire nationale de l'emploi relative au processus de certification professionnelle	357
Accord du 10 juillet 2008 relatif à la révision des classifications professionnelles et aux salaires conventionnels	359
Préambule	359
TITRE Ier Nouvelles classifications professionnelles	359
Chapitre Ier Principes généraux	359
Chapitre II Évolution des salariés au sein des niveaux et des échelons	360
Chapitre III Prise en compte des certificats de qualification professionnelle (CQP) et des diplômes	361
Chapitre IV Procédure de mise en place des classifications dans les entreprises	361
TITRE II Salaires minimaux conventionnels	362
TITRE III Dispositions conventionnelles relatives au calcul de la prime d'ancienneté	363
TITRE IV Dispositions diverses	364
TITRE V Dispositions finales	364
Annexe	365
Accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers	369
Annexe	370
Avenant du 16 septembre 2009 relatif à la période d'essai	372
Préambule	372
Accord du 5 janvier 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	373

Préambule	373
Avenant n° 1 du 6 mai 2010 à l'accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers	375
Accord du 28 mars 2011 portant création d'une commission paritaire de validation	376
Préambule	376
Annexe	377
Accord du 8 novembre 2011 portant modification au processus de certification professionnelle	378
Avenant n° 1 du 10 février 2012 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications et aux salaires	378
Préambule	378
Accord du 1er mars 2012 relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées	379
Préambule	379
Accord du 3 avril 2013 relatif aux modalités de négociation des accords collectifs	380
Préambule	380
Champ d'application des conventions collectives	380
Négociation des accords collectifs	380
Annexe	381
Accord du 23 mai 2013 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	381
Annexe	381
Accord du 18 juin 2013 relatif au contrat de génération	381
Préambule	382
Titre Ier Diagnostic préalable	382
Titre II engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi	383
Titre III engagements en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors	384
Titre IV engagements en faveur de la transmission des savoirs et des compétences	385
Titre V Calendrier et modalités de suivi de l'accord de branche	385
Annexe I	385
Avenant n° 2 du 18 juin 2013 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	386
Annexe	386
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	388
Avenant n° 3 du 12 mars 2014 relatif aux classifications	395
Préambule	395
Annexe	395
Accord du 28 octobre 2014 relatif au pacte de responsabilité et de solidarité	395
Préambule	396
Chapitre Ier Diagnostic de branche	396
Chapitre II Objectifs du pacte de responsabilité et de solidarité	397
Chapitre III Dispositions finales	398
Annexe I	399
Délibération du 5 mars 2015 de la CPNE relative à la liste de branche des formations éligibles au compte personnel de formation	399
Préambule	399
Annexe	399
Accord du 5 mars 2015 relatif au rôle et aux missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation	401
Préambule	401
Annexe I	402
Avenant n° 2 du 22 mai 2015 à l'avenant du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle obligatoire des conducteurs routiers	403
Préambule	403
Annexe	403
Accord de méthode du 7 juillet 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranches	404
Annexe	405
Avenant n° 4 du 9 novembre 2016 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	405
Préambule	405
Annexe	406
Accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	407
Préambule	407
Annexe	408
Avenant n° 1 du 18 avril 2018 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	409
Préambule	409
Annexe	409
Accord du 5 décembre 2018 relatif au recours et à la durée des contrats de travail à durée déterminée	409
Préambule	409
Chapitre Ier Dispositions relatives aux contrats de travail à durée déterminée	409
Chapitre II Dispositions spécifiques applicables au contrat de travail à durée déterminée de projet à objet défini pour les ingénieurs et cadres	410
Chapitre III Dispositions finales	410
Annexe	411
Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 à l'accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	411
Préambule	411
Annexe	411
Accord de méthode du 17 janvier 2019 relatif au rapprochement des conventions collectives	412
Préambule	412
Accord du 11 juillet 2019 relatif à la fusion des champs conventionnels	413
Préambule	413
Annexe	414
Avenant n° 3 du 11 juillet 2019 à l'accord du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions	414
Préambule	414
Annexe	415

Accord du 8 juin 2020 relatif aux modalités de fonctionnement des instances paritaires lié à l'épidémie de Covid-19	415
Préambule	416
Annexes	417
Accord de méthode du 8 septembre 2020 relatif au rapprochement des conventions collectives	418
Préambule	418
Adhésion par lettre du 13 novembre 2020 de la Fédération BATIMAT-TP CFTC à l'accord du 28 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux	419
Accord du 20 novembre 2020 relatif à la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)	419
Préambule	420
Annexes	423
Accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	424
Préambule	424
Annexe	426
Accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif aux réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	426
Préambule	426
Annexes	428
Avenant n° 1 du 18 décembre 2020 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	429
Préambule	429
Annexe	429
Avenant n° 2 du 24 mars 2021 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	430
Préambule	430
Annexe	430
Avenant n° 3 du 19 mai 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 »	431
Préambule	431
Annexe	431
Accord du 9 juin 2021 relatif au développement de l'apprentissage	432
Préambule	432
Annexes	436
Avenant n° 1 du 15 septembre 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	437
Préambule	437
Annexe	439
Textes Salaires	439
Avenant n° 35 du 28 novembre 2006 relatif aux salaires	439
Salaires minimaux au 1er janvier 2007	439
Accord du 8 décembre 2006 relatif aux salaires	440
Rémunérations à compter du 1er janvier 2007 (Ouvriers)	440
Avenant n° 36 du 15 novembre 2007 applicable au 1er janvier 2008 relatif aux salaires	441
Avenant n° 37 du 24 septembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2008	441
Accord du 30 avril 2009 relatif aux salaires des apprentis	442
Alsace Accord du 30 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	443
Alsace Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	443
Alsace Accord du 20 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	444
Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015	445
Annexe	446
Alsace Accord du 11 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	446
Annexe	447
Alsace Accord du 16 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	447
Annexe	448
Aquitaine Accord du 21 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	448
Aquitaine Accord du 17 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	449
Aquitaine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	450
Aquitaine Accord du 23 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	451
Annexe	452
Aquitaine Accord du 27 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	452
Annexe	453
Aquitaine Accord du 17 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	453
Annexe	454
Aquitaine Accord du 21 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	454
Annexe	455
Nouvelle-Aquitaine Accord du 22 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	455
Annexe	456
Nouvelle-Aquitaine Accord du 26 février 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	456
Annexe	457
Nouvelle-Aquitaine Accord du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	457
Annexe	458
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	459
Préambule	459
Annexe	460
Nouvelle-Aquitaine Accord du 24 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	460
Préambule	460
Annexe	461



Nouvelle-Aquitaine Accord du 13 février 2024 relatif aux salaires minimaux	461
Annexe	462
Auvergne Accord du 9 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	462
Auvergne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	463
Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	464
Annexe	465
Auvergne Accord du 4 mars 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	465
Annexe	466
Auvergne Accord du 3 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	466
Annexe	467
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	467
Annexe	468
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	468
Annexe	469
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	470
Annexe	470
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 17 mai 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	471
Annexe	472
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	472
Préambule	472
Annexe	473
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2023 relatif aux salaires minimaux	473
Préambule	473
Annexe	474
Bas-Normandie et Haute-Normandie Accord du 12 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	474
Bretagne Accord du 28 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	475
Bretagne Accord du 10 février 2012 relatif aux salaires minimaux et aux primes pour l'année 2012	476
Bretagne Accord du 8 février 2013 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2013	477
Bretagne Accord du 2 mai 2017 relatif aux salaires minimaux et aux primes au 1er janvier 2017	478
Annexe	479
Bretagne Accord du 6 avril 2018 portant sur les salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2018	479
Annexe	480
Bretagne Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux conventionnels au 1er janvier 2019	480
Annexe	481
Bretagne Accord du 29 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	481
Annexe	482
Bretagne Accord du 8 juin 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	482
Annexe	483
Bretagne Accord du 11 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux et à l'indemnité de transport au 1er septembre 2022	484
Préambule	484
Annexe	485
Bretagne Accord du 22 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	485
Préambule	485
Annexe	486
Bourgogne et Franche-Comté Accord n° 30 du 16 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	486
Bourgogne et Franche-Comté Avenant n° 31 du 12 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2013	487
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 14 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	488
Annexe	489
Bourgogne et Franche-Comté Accord du 13 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	489
Annexe	490
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 27 octobre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2017	490
Annexe	491
Bourgogne - Franche-Comté Accord du 6 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	491
Annexe	492
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 3 juillet 2019 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2019	492
Annexe	493
Bourgogne Franche-Comté Accord du 27 mai 2021 relatif aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM	493
Annexe	494
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 18 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	494
Annexe	495
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 26 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	495
Annexe	496
Centre Accord du 20 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	497
Centre Accord du 23 mai 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	498
Centre Accord du 26 mars 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	498
Centre Accord du 26 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	499
Annexe	500
Centre Accord du 30 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	500
Annexe	501
Centre-Val de Loire Accord du 28 avril 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	501
Annexe	502
Centre-Val de Loire Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	502
Annexe	503
Centre-Val de Loire Accord du 12 juin 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	503
Annexe	504
Centre-Val de Loire Accord du 18 mai 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	505

Annexe	505
Centre - Val de Loire Avenant du 24 août 2021 à l'accord du 18 mai 2021 relatif à la rectification d'une erreur matérielle sur les salaires 2021	506
Annexe	506
Centre-Val de Loire Accord du 11 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	506
Préambule	506
Annexe	507
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	507
Préambule	508
Annexe	508
Champagne-Ardenne Accord du 1er mars 2010 relatif aux salaires minimaux	509
Champagne-Ardenne Accord du 14 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	509
Champagne-Ardenne Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	510
Champagne-Ardenne Accord du 4 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	511
Champagne-Ardenne Accord du 4 juillet 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	512
Annexe	513
Champagne-Ardenne Accord du 29 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	513
Annexe	514
Champagne-Ardenne Accord du 9 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	514
Annexe	515
Champagne-Ardenne Accord du 14 mai 2018 portant sur les salaires minimaux au 1er janvier 2018	515
Annexe	516
Grand Est Accord du 21 mai 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	516
Annexe	517
Grand Est Accord du 13 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux	517
Annexe	518
Grand Est Accord du 19 avril 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	518
Annexe	519
Grand Est Accord du 31 mars 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	519
Préambule	520
Annexe	520
Grand Est Accord du 21 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2022	521
Préambule	521
Annexe	522
Grand Est Accord du 5 avril 2023 relatif aux salaires minimaux	522
Préambule	522
Annexe	523
Grand Est Accord du 13 février 2024 relatif aux salaires minimaux	523
Préambule	523
Annexe	524
Hauts-de-France Accord du 24 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	524
Annexe	525
Hauts-de-France Accord du 12 avril 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	525
Annexes	526
Ile-de-France Accord du 5 mai 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2011	527
Ile-de-France Accord du 9 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	528
Ile-de-France Accord du 9 juillet 2013 relatif aux salaires minima au 1er juin 2013	528
Annexe	529
Ile-de-France Accord du 30 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	529
Annexe	530
Ile-de-France Accord du 15 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015	531
Annexe	531
Île-de-France Accord du 7 septembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	532
Annexe	532
Île-de-France Accord du 5 juin 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	533
Annexe	533
Île-de-France Accord du 10 avril 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	534
Annexe	535
Île-de-France Accord du 26 mars 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2021	535
Annexe	536
Île-de-France Accord du 16 février 2022 relatif aux salaires minimaux hiérarchiques conventionnels	536
Préambule	536
Annexe	537
Île-de-France Accord du 9 mai 2023 relatif aux salaires minimaux	537
Préambule	537
Annexe	538
Île-de-France Accord du 29 février 2024 relatif aux salaires minimaux	538
Préambule	538
Annexe	539
Languedoc-Roussillon Avenant n° 30 du 15 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	539
Languedoc-Roussillon Avenant n° 31 du 8 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	540
Languedoc-Roussillon Avenant n° 32 du 13 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	541
Languedoc-Roussillon Avenant n° 33 du 16 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	542
Annexe	543
Languedoc-Roussillon Avenant n° 34 du 17 juin 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	543
Annexe	544
Languedoc-Roussillon Avenant du 30 mai 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	544



Annexe	545
Languedoc-Roussillon Avenant n° 36 du 18 juin 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	545
Annexe	546
Languedoc-Roussillon Avenant n° 37 du 16 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	546
Annexe	547
Limousin Accord du 28 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	547
Limousin Accord du 21 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	548
Limousin Accord du 19 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	549
Annexe	550
Limousin Accord du 16 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	550
Annexe	551
Limousin Accord du 15 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	551
Annexe	552
Limousin Accord du 16 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	552
Annexe	553
Lorraine Accord du 15 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	553
Lorraine Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	554
Lorraine Accord du 9 mai 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	555
Annexe	556
Lorraine Accord du 4 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	556
Annexe	557
Lorraine Accord du 17 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	557
Annexe	558
Midi-Pyrénées Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	558
Midi-Pyrénées Accord du 29 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	559
Midi-Pyrénées Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	560
Annexe	561
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	561
Annexe	562
Midi-Pyrénées Accord du 4 juillet 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	562
Annexe	563
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	563
Annexe	564
Midi-Pyrénées Accord du 15 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	564
Annexe	565
Nord - Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	565
Nord-Pas-de-Calais Accord du 1er mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	566
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 avril 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	567
Annexe	568
Normandie Accord du 12 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	568
Normandie Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	569
Normandie Accord du 27 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2016	570
Annexe	571
Normandie Accord du 19 mars 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	571
Annexe	572
Normandie Accord du 13 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	572
Annexe	573
Normandie Accord du 25 mars 2021 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2021	573
Annexe	574
Normandie Accord du 21 février 2022 relatif aux salaires minimaux garantis 2022	574
Préambule	574
Annexe	575
Occitanie Accord du 7 avril 2021 relatif aux salaires minimaux	575
Annexe	576
Occitanie Accord du 7 avril 2022 relatif aux salaires minimaux garantis pour l'année 2022	576
Préambule	577
Annexe	577
Occitanie Accord du 10 mars 2023 relatif aux salaires minimaux	578
Préambule	578
Annexe	579
Occitanie Accord du 30 novembre 2023 relatif aux salaires minimaux	579
Préambule	579
Annexe	580
Occitanie Accord du 11 mars 2024 relatif aux salaires minimaux	580
Préambule	580
Annexe	581
Pays de la Loire Accord du 27 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	582
Pays de la Loire Accord du 13 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	583
Pays de la Loire Accord du 20 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2013	583
Pays de la Loire Accord du 21 mai 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	584
Annexe	585
Pays de la Loire Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	585
Annexe	586
Pays de la Loire Accord du 5 mai 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	586
Annexe	587
Pays de la Loire Accord du 17 juin 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	587

Annexe	588
Pays de la Loire Accord du 2 mai 2022 relatif aux salaires minimaux garantis au 1er janvier 2022	588
Annexe	589
Pays de la Loire Accord du 27 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022	590
Préambule	590
Annexe	591
Pays de la Loire Accord du 6 juin 2023 relatif aux salaires minimaux	591
Préambule	591
Annexe	592
Pays de la Loire Avenant du 2 février 2023 à l'accord du 27 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022	592
Préambule	592
Annexe	593
Pays de la Loire Accord du 13 février 2024 relatif aux salaires minimaux	593
Préambule	593
Annexe	594
Picardie Accord du 18 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	594
Picardie Accord du 15 mai 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012	595
Picardie Accord du 12 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	596
Picardie Accord du 17 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	597
Annexe	598
Poitou-Charentes Accord du 15 juin 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	598
Poitou-Charentes Accord du 14 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2012	599
Poitou-Charentes Accord du 5 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2013	600
Poitou-Charentes Accord du 24 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	600
Annexe	601
Poitou-Charentes Accord du 17 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2016	601
Annexe	602
Poitou-Charentes Accord du 23 mai 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	603
Annexe	603
Poitou-Charentes Accord du 25 mai 2018 relatif aux salaires minimaux	604
Annexe	605
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 8 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	605
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse Accord du 8 mars 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	606
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 4 avril 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	607
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 22 mai 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	607
Annexe	608
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 6 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	609
Annexe	609
Provence, Alpes-Côte d'Azur, Corse Accord du 29 mars 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2017	610
Annexe	610
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 3 juillet 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	611
Annexe	612
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 25 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	612
Annexe	613
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Accord du 29 avril 2021 relatif aux salaires minimaux	613
Annexe	614
Sud PACA et Corse Accord du 22 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	614
Préambule	614
Annexe	615
Sud PACA et Corse Accord du 22 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2022	615
Préambule	615
Annexe	616
Sud PACA et Corse Accord du 13 septembre 2023 relatif aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM	616
Préambule	617
Annexe	618
Rhône-Alpes Accord du 11 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	618
Rhône-Alpes Accord du 12 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2012	619
Rhône-Alpes Accord du 27 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	619
Rhône-Alpes Accord du 4 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	620
Annexe	621
Rhône-Alpes Accord du 10 avril 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	621
Annexe	622
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2016	622
Annexe	623
Convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux du 6 décembre 1956. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960	
JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	624
Titre Ier : Objet - Champ d'application - Classification - Droit syndical	624
Objet, champ d'application	624
Classification	625
Article 2	625
Paragraphe 1	625
Paragraphe 2	625
Droit syndical et liberté d'opinion	625
Titre II : Formation, exécution et rupture du contrat individuel de travail	626
Chapitre Ier : Formation du contrat	626
Dispositions générales	626

Engagement	626
Modifications aux clauses d'engagement, changements de résidence en France métropolitaine	626
Cadres envoyés en pays étranger	627
Chapitre II : Exécution du contrat	627
Absences	627
Article 6	627
Paragraphe 1 : Pour accidents du travail ou maladies professionnelles	627
Paragraphe 2 : Pour maladie	627
Paragraphe 3 : Indemnités d'arrêt de travail pour cause d'accidents ou maladies	627
Remplacements provisoires	628
Service national et périodes de réserve	628
Article 8	628
Paragraphe 1 : Service national	628
Paragraphe 2 : Périodes militaires réglementaires obligatoires de réserve	628
Hygiène et sécurité	628
Représentation des cadres et oeuvres sociales	628
Changements de résidence	628
Déplacements occasionnels	628
Chapitre III : Rupture de contrat	628
Préavis ou délai-congé	628
Indemnité de licenciement ou de départ en retraite (1)	629
Article 14	629
Paragraphe 1 : Indemnité de licenciement	629
Paragraphe 2 : Indemnité de départ en retraite	629
Paragraphe 3 : Dispositions communes	629
Titre III : Appointements et clauses accessoires	630
Congés payés	630
Article 16	630
Paragraphe 1 : Congés annuels	630
Paragraphe 2 : Congés exceptionnels	630
Paragraphe 3 : Primes de vacances	630
Avantages en nature	630
Ancienneté	630
Bulletin de paie	630
Titre IV : Apprentissage - Commission d'interprétation et de conciliation	630
Apprentissage et formation professionnelle	630
Commissions de conciliation	630
Titre V : Dispositions finales	631
Avantages acquis	631
Améliorations des conditions de la production	631
Date d'application, durée et procédure de dénonciation ou de révision	631
Dépôt	631
Adhésion	631
Textes Attachés	631
Accord du 9 mai 1996 relatif au champ d'application des conventions collectives	631
Accord du 10 juillet 2008 relatif à la révision des classifications professionnelles et aux salaires conventionnels	632
Préambule	632
TITRE Ier Nouvelles classifications professionnelles	632
Chapitre Ier Principes généraux	632
Chapitre II Évolution des salariés au sein des niveaux et des échelons	633
Chapitre III Prise en compte des certificats de qualification professionnelle (CQP) et des diplômes	634
Chapitre IV Procédure de mise en place des classifications dans les entreprises	634
TITRE II Salaires minimaux conventionnels	635
TITRE III Dispositions conventionnelles relatives au calcul de la prime d'ancienneté	636
TITRE IV Dispositions diverses	636
TITRE V Dispositions finales	637
Annexe	638
Accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers	642
Annexe	643
Avenant du 16 septembre 2009 relatif à la période d'essai	645
Préambule	645
Accord du 5 janvier 2010 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	646
Préambule	646
Avenant n° 1 du 6 mai 2010 à l'accord du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers	648
Accord du 28 mars 2011 portant création d'une commission paritaire de validation	649
Préambule	649
Annexe	650
Accord du 8 novembre 2011 portant modification au processus de certification professionnelle	651
Avenant n° 1 du 10 février 2012 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications et aux salaires	651
Préambule	651
Accord du 1er mars 2012 relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées	652
Préambule	652
Accord du 3 avril 2013 relatif aux modalités de négociation des accords collectifs	653
Préambule	653
Champ d'application des conventions collectives	653
Négociation des accords collectifs	653

Annexe	654
Accord du 23 mai 2013 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	654
Annexe	654
Accord du 18 juin 2013 relatif au contrat de génération	654
Préambule	655
Titre Ier Diagnostic préalable	655
Titre II engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi	656
Titre III engagements en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors	657
Titre IV engagements en faveur de la transmission des savoirs et des compétences	658
Titre V Calendrier et modalités de suivi de l'accord de branche	658
Annexe I	658
Avenant n° 2 du 18 juin 2013 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	659
Annexe	659
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	661
Avenant n° 3 du 12 mars 2014 relatif aux classifications	668
Préambule	668
Annexe	668
Accord du 28 octobre 2014 relatif au pacte de responsabilité et de solidarité	668
Préambule	669
Chapitre Ier Diagnostic de branche	669
Chapitre II Objectifs du pacte de responsabilité et de solidarité	670
Chapitre III Dispositions finales	671
Annexe I	672
Délibération du 5 mars 2015 de la CPNE relative à la liste de branche des formations éligibles au compte personnel de formation	672
Préambule	672
Annexe	672
Accord du 5 mars 2015 relatif au rôle et aux missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation	674
Préambule	674
Annexe I	675
Avenant n° 2 du 22 mai 2015 à l'avenant du 30 avril 2009 relatif à la formation professionnelle obligatoire des conducteurs routiers	676
Préambule	676
Annexe	676
Accord de méthode du 7 juillet 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranches	677
Annexe	678
Avenant n° 4 du 9 novembre 2016 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux classifications	678
Préambule	678
Annexe	679
Accord de méthode du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions collectives des ouvriers et des ETAM	680
Préambule	680
Annexe	681
Accord du 5 décembre 2018 relatif au recours et à la durée des contrats de travail à durée déterminée	682
Préambule	682
Chapitre Ier Dispositions relatives aux contrats de travail à durée déterminée	682
Chapitre II Dispositions spécifiques applicables au contrat de travail à durée déterminée de projet à objet défini pour les ingénieurs et cadres	682
Chapitre III Dispositions finales	683
Annexe	683
Accord de méthode du 17 janvier 2019 relatif au rapprochement des conventions collectives	684
Préambule	684
Accord du 11 juillet 2019 relatif à la fusion des champs conventionnels	685
Préambule	685
Annexe	686
Avenant n° 3 du 11 juillet 2019 à l'accord du 7 juin 2017 relatif à la fusion des conventions	686
Préambule	686
Annexe	687
Accord du 8 juin 2020 relatif aux modalités de fonctionnement des instances paritaires lié à l'épidémie de Covid-19	687
Préambule	688
Annexes	689
Accord de méthode du 8 septembre 2020 relatif au rapprochement des conventions collectives	690
Préambule	690
Accord du 20 novembre 2020 relatif à la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)	691
Préambule	691
Annexes	695
Accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	695
Préambule	695
Annexe	698
Accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif aux réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	698
Préambule	698
Annexes	700
Avenant n° 1 du 18 décembre 2020 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	700
Préambule	700
Annexe	701
Avenant n° 2 du 24 mars 2021 à l'accord n° 2 du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de «	

Covid-19 » et aux modalités de fonctionnement du paritarisme	701
Préambule	702
Annexe	702
Avenant n° 3 du 19 mai 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif au fonctionnement des réunions paritaires en lien avec l'épidémie de « Covid-19 »	702
Préambule	703
Annexe	703
Accord du 9 juin 2021 relatif au développement de l'apprentissage	704
Préambule	704
Annexes	708
Avenant n° 1 du 15 septembre 2021 à l'accord du 20 novembre 2020 relatif aux rôles et missions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	709
Préambule	709
Annexe	711
Textes Salaires	711
Avenant n° 37 du 28 novembre 2006 relatif aux salaires	711
Valeur du point au 1er janvier 2007.	711
Avenant n° 38 du 15 novembre 2007 applicable au 1er janvier 2008 (1) relatif aux salaires	711
Avenant n° 39 du 24 septembre 2008 relatif aux salaires et à la valeur du point au 1er novembre 2008	712
Accord du 30 avril 2009 relatif aux salaires des apprentis	712
Accord n° 40 du 3 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	713
Avenant n° 41 du 10 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	713
Avenant n° 42 du 3 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	714
Annexe	715
Avenant n° 43 du 12 mars 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	715
Annexe	716
Avenant n° 44 du 8 mars 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	716
Annexe	717
Avenant n° 45 du 22 février 2018 portant revalorisation des salaires minimaux conventionnels des cadres et de la prime de tutorat	717
Annexe	718
Avenant n° 46 du 21 mars 2019 relatif aux salaires minimaux conventionnels au 1er janvier 2019	718
Annexe	718
Avenant n° 48 du 24 mars 2021 relatif à la revalorisation des salaires minimaux conventionnels des cadres	719
Préambule	719
Annexe	720
Avenant n° 49 du 19 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er janvier 2022	720
Préambule	720
Annexe	721
Avenant n° 50 du 14 février 2023 relatif à la revalorisation des salaires minimaux conventionnels	721
Préambule	721
Annexe	722
Protocole d'accord du 4 juin 1968 relatif aux conditions de travail dans les industries de carrières et de matériaux. Etendu par arrêté du 31 juillet 1969 JORF 19 août 1969.	722
1. Journées de grève	722
(1)	722
2. Augmentation des salaires réels	722
3. Jours fériés	722
4. Primes de vacances	722
5. Conventions collectives	722
6. Age de la retraite	723
7. Formation professionnelle	723
Accord relatif au personnel d'encadrement. En vigueur le 1er octobre 1986. Etendu par arrêté du 22 septembre 1986 JORF 26 septembre 1986.	723
Champ d'application	724
Avantages acquis	724
Entrée en vigueur	724
Accord du 18 janvier 1993 relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle continue dans les entreprises employant moins de dix salariés	724
Objet du présent accord	724
Développement de la formation	724
Collecte des fonds	725
Gestion des fonds	725
Champ d'application	725
Dépôt	725
Adhésion	725
Textes Attachés	725
Avenant n° 1 à l'accord relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle continue dans les entreprises employant moins de dix salariés	725
Champ d'application	725
Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956.	726
Textes Attachés	726
Champ d'application Avenant du 17 novembre 1994	726
Accord fibres-ciment du 4 juin 1994 relatif aux garanties en cas de changement d'emploi non consécutif à une inaptitude médicalement constatée	

	726
Préambule	726
Titre Ier : Clauses administratives et juridiques	726
Titre II : Garanties en cas de mutation	727
Salariés concernés	727
Garantie temporaire	727
Garantie dégressive	727
Garantie définitive de rémunération	727
Titre III : Dispositions spécifiques aux ouvriers	727
Disposition transitoire	727
Accord national professionnel du 6 décembre 1994 portant création d'un organisme de paritaire collecteur des fonds de formation.	727
Création d'un OPCA et dénomination	727
Objet	727
Composition de l'OPCA	728
Durée	728
Composition du conseil d'administration de l'OPCA	728
Pouvoirs du conseil d'administration de l'OPCA	728
Délégation et définition de la délégation	728
Sections	728
Ressources de l'OPCA	729
Dépenses de l'OPCA	729
Date d'effet. - Adhésion à l'accord	729
Textes Attachés	729
ANNEXE - Champ d'application ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 6 décembre 1994	729
Avenant à la création de l'OPCA Avenant n° 3 du 15 décembre 2004	729
Accord national professionnel relatif à la collecte des contributions de formation et au capital temps de formation.	730
Préambule	730
TITRE Ier : Dispositions générales.	730
TITRE II : Dispositions relatives à la collecte des contributions de formation par 'FORCEMAT'.	730
TITRE III : Dispositions relatives au capital de temps de formation.	731
TITRE IV : Dispositions diverses.	732
Accord du 30 juin 1999 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail (Département du Tarn)	732
Préambule	732
Champ d'application.	732
Durée conventionnelle du temps de travail.	732
Modalités de réduction de l'horaire effectif du temps de travail.	732
Modulation du temps de travail.	732
Les heures supplémentaires.	733
Rémunération.	733
Recours au chômage partiel.	733
Dispositions spécifiques.	733
Dispositif aidé.	734
Nouveaux embauchés.	734
Durée - Dénonciation.	734
Commission de suivi.	734
Dépôt d'extension.	734
Accord du 30 juin 1999 relatif à la formation professionnelle des conducteurs routiers dans les carrières et matériaux de construction	734
Préambule	734
Chapitre Ier : Formation	734
Chapitre II : Modalités de mise en place	735
Chapitre III : Organisation de la formation	735
Chapitre IV : Attestation des actions de formation	735
Chapitre V : Contrôle des formations.	735
Chapitre VI : Financement de la FIMO et de la FCOS.	735
Chapitre VII : Dispositif de suivi.	735
Chapitre VIII : Dispositions diverses Article 8.1 : Durée de l'accord.	735
ANNEXE I	735
ANNEXE II	740
Attestation de formation délivrée par l'employeur Je soussigné : ... , ... (Nom) (Prénom[s]) ... (Qualité) de la société : ... sise : ... atteste que M. ... , ... (Nom) (Prénom[s]) - est employé dans notre société en qualité de ... - est titulaire d'une attestation FIMO (ou, à défaut, est réputé répondre aux conditions d'équivalence fixées à l'article 1-1 de l'accord professionnel du 30 juin 1999) ; - est titulaire d'une attestation FCOS valable jusqu'au ... La présente attestation est délivrée en application et conformément à l'accord professionnel du 30 juin 1999	740
Accord du 22 décembre 1998 relatif à l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi (ouvriers, ETAM et cadres).	740
Chapitre Ier : Durée conventionnelle du temps de travail	740
Chapitre II : Organisation du temps de travail sur l'année	741
Chapitre III : Aide financière à la réduction du temps de travail	742
Chapitre IV : Dispositions salariales.	742
Chapitre V : Compte épargne-temps.	743
Chapitre VI : Dispositions applicables aux cadres	744
Chapitre VII : Dispositions générales complémentaires	744
Chapitre VIII : Dispositions particulières au secteur 'béton prêt à l'emploi'.	745
Chapitre IX : Retraite.	745
Chapitre X : Dispositions finales	747
Textes Attachés	747

Organisation, réduction du temps de travail et emploi Avenant n° 2 du 20 décembre 2002	747
Préambule	747
Accord relatif au départ et à la mise à la retraite	748
<i>Préambule</i>	748
<i>Dispositions conventionnelles applicables aux ouvriers.</i>	748
<i>Dispositions conventionnelles applicables aux employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM).</i>	749
<i>Dispositions conventionnelles applicables aux cadres</i>	749
<i>Champ d'application</i>	749
<i>Entrée en vigueur</i>	750
<i>Force obligatoire de l'accord</i>	750
<i>Dépôt</i>	750
<i>Adhésion</i>	750
Accord du 6 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	750
<i>Préambule</i>	750
<i>Annexe I</i>	752
Accord du 6 décembre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement du paritarisme	752
<i>Chapitre Ier Organisation des réunions paritaires</i>	752
<i>Chapitre II Composition de la délégation syndicale</i>	753
<i>Chapitre III Indemnisation des réunions paritaires</i>	753
<i>Chapitre IV Champ d'application et dispositions finales</i>	753
<i>Annexes</i>	753
<i>Textes Attachés</i>	754
Accord professionnel du 10 novembre 2021 relatif au fonctionnement dématérialisé des réunions paritaires	754
Préambule	754
Annexe	755
Accord du 16 décembre 2014 portant mise à jour de l'accord du 15 septembre 2011 relatif au développement de la formation professionnelle	755
<i>Préambule</i>	756
<i>Observatoire prospectif des métiers et des qualifications</i>	756
<i>Compte personnel de formation (CPF)</i>	756
<i>Contrat de professionnalisation</i>	757
<i>Période de professionnalisation</i>	758
<i>Tutorat et maître d'apprentissage</i>	759
<i>Egalité entre les hommes et les femmes dans l'accès à la formation professionnelle</i>	760
<i>Mesures d'accompagnement en faveur des petites et moyennes entreprises</i>	760
<i>Dispositifs relatifs à l'information et à l'orientation tout au long de la vie professionnelle</i>	760
<i>Dispositions relatives à la collecte des contributions de formation par l'OPCA 3+</i>	761
<i>Dispositions diverses</i>	762
<i>Annexes</i>	762
<i>Textes Attachés</i>	763
Lettre d'adhésion du 21 octobre 2004 de la CGT à l'accord interbranches	763
Accord interbranches du 21 juin 2004 relatif au développement de la formation professionnelle tout au long de la vie	763
Le contrat de professionnalisation.	764
La période de professionnalisation.	764
Accord du 28 mai 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)	765
Préambule	765
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO 2I	767
<i>Préambule</i>	768
<i>Textes Attachés</i>	776
Avenant du 14 février 2022 à l'accord professionnel du 19 décembre 2018 constitutif de l'opérateur de compétences interindustriel « OPCO 2i »	776
Accord interbranches du 28 janvier 2020 relatif à la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)	781
<i>Préambule</i>	781
<i>Annexes</i>	783
<i>Textes Attachés</i>	786
Accord du 10 février 2021 relatif au financement de la promotion ou reconversion par alternance (Pro-A)	786
Préambule	786
Annexes	787
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
<i>Avenant n° 1collecte des contributions de formation (12 novembre 2014)</i>	NV-1
<i>Recommandation patronale de L'UNICEM (Nord - Pas-de-Calais)</i>	NV-2
<i>Recommandation patronale de L'UNICEM (Picardie)</i>	NV-2
<i>Recommandation patronale de L'UNICEM Nord-Pas-de-Calais</i>	NV-3
<i>Recommandation patronale de L'UNICEM Picardie</i>	NV-3
<i>Recommandation patronale de L'UNICEM Bretagne</i>	NV-4
<i>Avenant n° 4</i>	NV-5
<i>Accord du 18 avril 2017</i>	NV-6
<i>Accord n° 45</i>	NV-7
<i>Accord du 19 mars 2018 (Normandie)</i>	NV-8
<i>Accord salaires minimaux au 01/01/2018 (6 avril 2018) (Bourgogne Franche-Comté)</i>	NV-9
<i>Accord salaires minima et primes 2018 (6 avril 2018) (Bretagne)</i>	NV-9
<i>Avenant prolongation méthode fusion des CCN (18 avril 2018)</i>	NV-10

Accord du 3 mai 2018 (Midi-Pyrénées)	NV-11
Accord salaires minima 2018 (14 mai 2018) (Champagne Ardenne)	NV-12
Accord du 16 mai 2018 (Limousin)	NV-13
Accord du 17 mai 2018 (Lorraine)	NV-14
Accord du 25 mai 2018 (Poitou-Charentes)	NV-15
Décision unilatérale de l'UNICEM Alsace	NV-15
Accord du 5 juin 2018 (Ile-de-France)	NV-16
Décision unilatérale de l'UNICEM Aquitaine du 14 juin 2018 (Aquitaine)	NV-17
Avenant n° 36 (Languedoc-Roussillon)	NV-18
Accord du 3 juillet 2018 (Centre-Val de Loire)	NV-18
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Auvergne-Rhône-Alpes)	NV-19
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Centre - Val de Loire)	NV-20
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Hauts de France)	NV-21
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Grand-Est)	NV-22
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Bretagne)	NV-22
Recommandation patronale de la FIB du 10 octobre 2019 (Bourgogne - Franche-Comté)	NV-23
Recommandation patronale de la FIB du 11 octobre 2019 (Ile-de-France)	NV-24
Recommandation patronale de la FIB du 14 octobre 2019 (Languedoc-Roussillon)	NV-24
Recommandation patronale de la FIB du 15 octobre 2019 (Midi-Pyrénées)	NV-25
Recommandation patronale de la FIB du 17 octobre 2019 (Normandie)	NV-26
Recommandation patronale de la FIB du 17 octobre 2019 (Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse)	NV-27
Recommandation patronale de la FIB du 17 octobre 2019 (Nouvelle-Aquitaine)	NV-27
Recommandation patronale de la FIB du 18 octobre 2019 (Pays de la Loire)	NV-28
Accord du 27 septembre 2022 (Pays de la Loire)	NV-29
Accord du 11 octobre 2022 (Bretagne)	NV-30
Accord du 21 octobre 2022 (Grand-Est)	NV-31
Avenant n°51 salaires janvier 2024 (27 février 2024)	NV-32
Accord salaires janvier 2024 (26 mars 2024) (Provence Alpes Côte d'Azur et Corse)	NV-33
Accord salaires janvier 2024 (10 avril 2024) (Centre-Val de Loire)	NV-34
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1



Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961

Signataires	
Organisations patronales	Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (par abréviation UNI), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées.
Organisations de salariés	CFTC (Fédération française des syndicats du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement, des carrières et matériaux de construction) ; CGT (Fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction) ; CGT-FO (Fédération des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction).
Organisations adhérentes	Confédération générale des syndicats indépendants (CGSI), le 2 novembre 1959 ; Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT, le 9 mars 1970 ; Fédération française des syndicats chrétiens des industries du bâtiment et travaux publics, de l'ameublement, du bois, des matériaux de construction, des installations électriques, des briques et tuiles CFTC, le 17 mars 1971 ; Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), le 13 août 1974 ; Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de voirie et autres produits en béton (SNITA), le 18 février 1980 ; Syndicat national du béton prêt à l'emploi, le 14 décembre 1983 ; Fédération de l'industrie du béton à compter du 1er janvier 1992 par lettre du 11 septembre 1992.

Champ d'application

Article 1er

En vigueur étendu

Modifié par Avenant du 10-1-1961 étendu par arrêté du 5-3-1964 JONC 12-3-1964.

La présente convention est conclue en application du chapitre IV bis du titre II du livre 1er du code du travail.

Elle s'applique avec ses annexes à l'ensemble du territoire métropolitain, y compris la Corse.

Elle règle les conditions de travail des ouvriers occupés dans les entreprises appartenant aux industries ci-après énumérées, par référence à la nomenclature des activités économiques (décret du 9 avril 1959).

1° Toute la section 14 : Extraction de matériaux de construction et d'autres produits de carrière, à l'exception de :

- 141 : Ardoisière, carrière d'ardoises ; de schiste ardoisier.
- 146-0 : Carrière d'argile (indépendante d'un établissement de céramique).
- 146-1 : Extraction de terre à brique, de terre à poterie : glaise, glaisière.
- 146-2 : Extraction d'argiles réfractaires, terres réfractaires.
- 146-3 : Extraction de kaolin et d'argiles kaoliniques.
- 146-4 : Extraction d'argiles décolorantes.

2° Dans la section 15 : Extraction et préparation de minéraux divers :

Les rubriques et sous-rubriques 157-3 : Extraction de silice fossile de kieselguhr, de diatomites.

157-31 : Extraction avec ou sans préparation de briques.

157-32 : Préparation de briques ou enduits de silice fossile.

3° Toute la section 32 : Matériaux de construction, à l'exception de :

La rubrique 321-3 : Taille d'ardoise.

Dans le sous-groupe 324 : Fabrication de plâtre, les usines rattachées à des sociétés appliquent déjà la convention collective de l'industrie du ciment.

Groupe 325 : Fabrication de chaux et ciments.

La sous-rubrique 327-22 : Fabrication de matériaux d'étanchéité : feutres bitumés et goudronnés, bitume armé.

La convention s'applique également :

- aux dépôts et agences des établissements soumis à la présente convention ;

- aux salariés exerçant des métiers ressortissant à d'autres professions, tels que mécaniciens, électriciens, menuisiers, maçons, plombiers, couvreurs, soudeurs, mais employés dans l'industrie qui fait l'objet de la présente convention, étant entendu que leurs salaires ne pourront être inférieurs à ceux de la classification résultant des accords ou conventions de leur profession ou industrie d'origine.

Des annexes à la présente convention, établies par branches professionnelles nationales ou régionales, détermineront les dispositions particulières qui leur sont applicables.

Par accord du 11 juillet 2019, conclu en application de l'article L. 2261-33 du code du travail relatif à la restructuration des branches professionnelles, le champ d'application de la convention collective nationale des industries de la fabrication de la chaux (IDCC 3227) a fusionné avec celui de la convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux (IDCC 211), avec celui de la convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux (IDCC 135) et

avec celui de la convention collective nationale des ouvriers des industries de carrières et de matériaux (IDCC 87), désignée comme branche de rattachement.

Dans un délai maximal de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de la fusion des champs, les stipulations des conventions collectives concernées peuvent être maintenues, dans l'attente de la conclusion d'un accord remplaçant par des stipulations communes les stipulations régissant des situations équivalentes dans chacune des conventions. A défaut d'accord au terme de ce délai, les stipulations de la convention rattachée cessent de s'appliquer, à l'exception de celles régissant des situations spécifiques (Conseil constitutionnel, décision n° 2019-816 QPC du 29-11-2019).

Article 1er

En vigueur non étendu

Modifié par Accord du 9-5-1996 en vigueur à la publication de l'arrêté d'extension BOCC 96-22.

La présente convention est conclue en application du chapitre IV bis du titre II du livre 1er du code du travail.

Elle s'applique avec ses annexes à l'ensemble du territoire métropolitain, y compris la Corse.

Elle règle les conditions de travail des ouvriers occupés dans les entreprises appartenant aux industries ci-après énumérées, en application du décret n° 92-1129 du 2 octobre 1992, portant approbation de la nomenclature d'activité française (NAF) :

- 14-1 A
 - Extraction de pierres pour la construction.
 - Dans cette classe, toutes les activités sont visées.
 - Précédent code APE : 1503.
- 14-1 C
 - Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie.
 - Dans cette classe, toutes les activités sont visées.
 - Toutefois, ne sont pas visées les entreprises appliquant la convention collective de l'industrie du ciment.
 - Précédents codes APE : 1402, 1505.
- 14-2 A
 - Production de sables et de granulats.
 - Dans cette classe, toutes les activités sont visées.
 - Précédents codes APE : 1501, 1502.
- 14-3 Z
 - Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels.
 - Dans cette classe n'est visée que l'extraction de terres colorantes (ocres, oxydes naturels, terres serpentines etc.).
 - Précédent code APE : 1402.
- 14-5 Z
 - Activités extractives non classées ailleurs.
 - Dans cette classe n'est visée que l'extraction de matières abrasives naturelles.
 - Précédent code APE : 1402.
- 26-5 E
 - Fabrication de plâtres.
 - Dans cette classe, toutes les activités sont visées.
 - Toutefois, ne sont pas visées les entreprises appliquant la convention

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)	Article 4	10
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)	Article 4	10
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)	Article 4	10
	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions (Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions)		354
	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions (Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions)		354
Arrêt de travail, Maladie	Absences (Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961)		
	Absences (Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961)		
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)		
	Absences pour maladie ou accident professionnels ou non (Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation)		
	Paragraphe 2 : Pour maladie (Convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux du 6 décembre 1956. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961)		
Champ d'application	Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956. (Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956.)		
	Annexe (Avenant n° 42 du 3 avril 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		
	Annexe (Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015)		
	Annexe (Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015)		
	Annexe (Alsace Accord du 3 juin 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		
	Annexe (Auvergne Accord du 14 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014)		

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1955-04-22	Convention collective nationale relative aux conditions de travail des ouvriers des industries de carrières et de matériaux du 22 avril 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	1
1955-07-12	Convention collective nationale relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux du 12 juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	345
1956-12-06	Convention collective nationale des cadres des industries de carrières et matériaux du 6 décembre 1956. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961	624
1957-06-25	Annexe relative aux conditions de travail des employés, techniciens et agents de maîtrise des industries de carrières et de matériaux. En vigueur le 1er juillet 1955. Etendue par arrêté du 13 décembre 1960 JONC 21 décembre 1960 rectificatif 9 février 1961.	352
1960-05-19	Avenant du 19 mai 1960 relatif au régime complémentaire de retraite	8
1960-06-28	Avenant n° 2 du 28 juin 1960 relatif aux retraites complémentaires des collaborateurs	352
1968-06-04	Protocole d'accord du 4 juin 1968 relatif aux conditions de travail dans les industries de carrières et de matériaux. Etendu par arrêté du 31 juillet 1969 JORF 19 août 1969.	722
1969-09-26	Avenant n° 6 du 26 septembre 1969 relatif au personnel ouvrier et ETAM de l'industrie des produits en béton (annexe particulière) Avenant n° 7 du 26 septembre 1969 relatif à la réduction de la durée du travail dans l'industrie des produits en béton	14
1970-09-17	Avenant n° 8 du 17 septembre 1970 relatif à la durée du travail	
1973-03-01	Haute-Normandie Accord relatif aux salaires au 1er mars 1973. Etendu par arrêté du 31 octobre 1973 JONC 21 novembre 1973	
1973-09-12	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance	
	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe II liste des organismes préconisés paritaires	
	Avenant n° 8 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance annexe I schéma des garanties et conditions	
	Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance	
	Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe I) Avenant n° 10 du 12 septembre 1973 relatif au régime de prévoyance (annexe II)	
1974-04-24	Avenant n° 11 du 24 avril 1974 relatif à la mensualisation	
1977-05-31	Avenant n° 9 du 31 mai 1977 relatif aux conditions de travail	
	Avenant n° 12 du 31 mai 1977 relatif à l'amélioration des conditions de travail	
1983-11-18	Accord du 18 novembre 1983 relatif aux salaires	
1986-05-14	Accord relatif au personnel d'encadrement. En vigueur le 1er octobre 1986. Etendu par arrêté du 22 septembre 1986 JORF 22 septembre 1986.	
1987-12-21	Accord du 21 décembre 1987 relatif au granitiers de Bretagne (annexe particulière)	
1993-01-18	Accord du 18 janvier 1993 relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle dans les entreprises employant moins de dix salariés	
1994-06-04	Accord fibres-ciment du 4 juin 1994 relatif aux garanties en cas de changement d'emploi non consécutif à une inaptitude médicale constatée	
1994-10-03	Accord du 3 octobre 1994 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction du 22 avril 1955, 12 juillet 1955 et 6 décembre 1956.	
	Avenant n° 1 à l'accord relatif à la collecte et à la gestion de la contribution au développement de la formation professionnelle dans les entreprises employant moins de dix salariés	
1994-11-17	Champ d'application Avenant du 17 novembre 1994	
1994-12-0	ANNEXE - Champ d'application ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 6 décembre 1994	
1994-12-0		
1996-05-0		
1998-12-2		
1999-06-3		
2000-01-3		
2000-02-1		
2000-12-0		
2001-05-1		
2001-07-2		
2002-12-2		
2003-07-1		
2003-11-2		
2004-01-2		
2004-06-2		
2004-10-2		
2004-10-2		
2004-11-1		
2004-12-1		
2004-12-1		
2005-01-0		
2005-05-1		
2005-06-3		
2005-11-1		
2005-11-2		
2006-06-1		
2006-06-2		
2006-07-0		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE RELATIVE
AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES OUVRIERS DES
INDUSTRIES DE CARRIÈRES ET DE MATÉRIAUX DU
22 AVRIL 1955. ETENDUE PAR ARRÊTÉ DU 13
DÉCEMBRE 1960 JONC 21 DÉCEMBRE 1960

IDCC 211,135,87

Brochure 3081

SYNTHÈSE

23/06/2024

Remarques

I. Signataires

a. Organisation(s) patronale(s)

- i. Ouvriers
- ii. ETAM
- iii. Cadres

b. Syndicats de salariés

- i. Ouvriers
- ii. ETAM
- iii. Cadres
- iv. CDD

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

- i. Dispositions étendues
- ii. Dispositions issues de l'accord du 9 mai 1996 non étendu

b. Champ d'application territorial

III. Contrat de travail - Essai

a. Contrat de travail

- i. Ouvriers
- ii. ETAM
- iii. Cadres

b. Période d'essai

- i. Durée de la période d'essai
- ii. Préavis de rupture pendant l'essai

c. Ancienneté

- i. Ouvriers
- ii. ETAM
- iii. Cadres

d. Clause de non-concurrence (ETAM et cadres)

IV. Classification

a. Classification des ouvriers et ETAM

- i. Evolution au sein des niveaux et des échelons
- ii. Critères classants
- iii. Emplois-repères

b. Classification des cadres

c. Prise en compte des CQP dans la classification

- i. Obtention d'un CQP par la voie de la formation professionnelle
- ii. Obtention d'un CQP par la voie de la VAE
- iii. Création et positionnement d'un CQP

d. Prise en compte des diplômes dans la classification

V. Salaires et indemnités

a. Salaires minima

- i. Rémunérations minimales mensuelles garanties des Ouvriers et ETAM
- ii. Rémunérations minimales annuelles garanties des cadres
- iii. Salaires régionaux (OETAM)

b. Rémunération des apprentis

c. Prime de tutorat

d. Prime d'ancienneté (OETAM)

e. Prime de vacances

f. Travaux pénibles, dangereux ou insalubres (Ouvriers)

g. Indemnité d'outillage et fourniture de vêtements de protection (OETAM)

- i. Ouvriers
- ii. ETAM

h. Rémunération du travail exceptionnel d'un jour férié, d'un jour de repos hebdomadaire ou de nuit (OETAM)

- i. Ouvriers
- ii. ETAM

i. Arrêt de travail en cas d'intempéries (Ouvriers)

j. Pluralité d'emplois (OETAM)

k. Remplacement provisoire effectué dans un poste de classification supérieure

- i. Ouvriers
- ii. ETAM
- iii. Cadres

l. Logement (ETAM)

m. Changement de résidence (Cadres)

n. Déplacements (Cadres)

VI. Temps de travail, repos et congés

a. Temps de travail

- i. Durée conventionnelle du travail
- ii. Heures supplémentaires
- iii. Modalités de mise en oeuvre de la RTT
- iv. Dispositions spécifiques applicables aux cadres
- v. Temps partiel
- vi. Travail organisé par équipes chevauchantes
- vii. Travail exceptionnel de nuit
- viii. Dispositif de l'activité partielle de longue durée (APLD) à raison de la crise COVID-19

- b. Repos et jours fériés**
 - i. Repos hebdomadaire
 - ii. Jours fériés
- c. Congés**
 - i. Congés payés
 - ii. Autres congés
 - iii. Compte épargne-temps (CET)
- VII. Déplacements professionnels**
 - a. Cadres envoyés en pays étranger**
 - b. Déplacements occasionnels des cadres**
- VIII. Formation professionnelle**
 - i. Contribution financière conventionnelle**
 - a. Opérateur de Compétences (OPCO)**
 - b. L'entretien professionnel**
 - c. Le passeport orientation et formation**
 - d. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)**
 - e. Le contrat de professionnalisation**
 - i. Durée du contrat de professionnalisation
 - ii. Rémunération du titulaire d'un contrat de professionnalisation
 - iii. Tutorat
 - f. Mise en œuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)**
 - i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
 - ii. Durée de la Pro-A
 - iii. Le tutorat
 - iv. liste des certifications professionnelles éligibles à la Pro-A
 - g. L'apprentissage**
 - h. Le bilan de compétences**
- IX. Maladie, accident du travail, maternité**
 - a. Maladie et accident**
 - i. Garantie d'emploi
 - ii. Indemnisation
 - iii. Conséquences de la maladie sur les congés payés
 - b. Maternité**
 - i. Réduction d'horaires, consultations pré et postnatales
 - ii. Indemnisation du congé de maternité
- X. Prévoyance et retraite complémentaire**
 - a. Retraite complémentaire**
 - i. Ouvriers et ETAM
 - ii. Cadres
 - b. Régime de prévoyance (Ouvriers et ETAM)**
 - i. Institution(s) de prévoyance
 - ii. Bénéficiaires
 - iii. Garanties
 - iv. Cotisations
- XI. Rupture du contrat**
 - a. Préavis de démission ou de licenciement**
 - i. Durée du préavis de démission ou de licenciement
 - ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
 - b. Indemnité de licenciement**
 - i. Ouvriers
 - ii. ETAM
 - iii. Cadres
 - c. Retraite**

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

La brochure 3081 regroupe 3 conventions collectives, toutes traitées dans la présente synthèse :

- la CCN des ouvriers du 22 avril 1955, étendue par arrêté du 13 décembre 1960 paru au JO du 21 décembre 1960 ;
- la CCN des ETAM du 12 juillet 1955, étendue par arrêté du 13 décembre 1960 paru au JO du 21 décembre 1960 ;
- la CCN des cadres du 6 décembre 1956, étendue par arrêté du 13 décembre 1960 paru au JO du 21 décembre 1960.

Les partenaires sociaux (accord du 11 juillet 2019 étendu par l'arrêté du 17 février 2020, JORF du 25 février 2020, en vigueur à compter du 25 février 2020) procèdent à la fusion des champs conventionnels :

- de la CCN des industries de la fabrication de la chaux non étendue du 16 janvier 2018, effet au 1^{er} mars 2018, signataire l'UPC (brochure IDCC 3227) qui est la CCN rattachée,
- à la CCN des industries de carrières et de matériaux (brochure 3081, IDCC 87, 135 et 211) qui est la CCN de rattachement.

Le Champ d'application de la future CCN regroupe et reprend à l'identique le champ d'application de chacune des CCN initiales. Ainsi, sont concernées :

- les entreprises des industries de carrières et matériaux de construction relevant des codes APE suivants de la nomenclature INSEE de 1973 :
 - ↳ 14.02 : matériaux de carrières pour l'industrie,
 - ↳ 15.01 : sables et graviers d'alluvions,
 - ↳ 15.03 : matériaux concassés de roches et de laitier,
 - ↳ 15.05 : pierres de construction à l'exception de l'ardoise,
 - ↳ 15.07 : plâtres et produits en plâtre à l'exception des entreprises appliquant la CCN « Ciments »,
 - ↳ 15.08 : béton prêt à l'emploi,
 - ↳ 15.09 : produits en béton,
 - ↳ 87.05 : services funéraires, pour la partie marbrerie funéraire ;
- les entreprises des industries des producteurs de chaux répertoriées sous le code NAF de la nomenclature INSEE de 2008 : 26.52 Z.

Pendant une période transitoire de 5 ans, les dispositions des 4 CCN précitées continueront de s'appliquer.

La branche des industries de carrières et matériaux de construction est la branche de rattachement.

La CCN de rattachement sera celle issue du processus de fusion déjà engagé des CCN catégorielles des industries de carrières et matériaux de construction.

A défaut d'aboutir dans les 5 ans, la CCN du personnel des industries de carrières et matériaux (IDCC 87) sera la CCN de rattachement.

I. Signataires

a. Organisation(s) patronale(s)

i. Ouvriers

Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (UNI), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) (adhésion)

Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de

voirie et autres produits en béton (SNITA) (adhésion)

Syndicat national du béton prêt à l'emploi (adhésion)

Fédération de l'industrie du béton (adhésion)

ii. ETAM

Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (UNI), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées

Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de voirie et autres produits en béton (SNITA) (adhésion)

Syndicat national du béton prêt à l'emploi (adhésion)

Fédération de l'industrie du béton (adhésion)

iii. Cadres

Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières (Uni-Cem), agissant au nom de l'ensemble de ses branches professionnelles rattachées

Syndicat national des industries du tuyau d'assainissement, des produits de voirie et autres produits en béton (SNITA)

Syndicat national du béton prêt à l'emploi (adhésion)

Fédération de l'industrie du béton (adhésion)

b. Syndicats de salariés

i. Ouvriers

CFTC (Fédération française des syndicats du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement, des carrières et matériaux de construction)

CGT (Fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction)

CGT-FO (Fédération des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Confédération générale des syndicats indépendants (CGSI) (adhésion)

Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT (adhésion)

Fédération française des syndicats chrétiens des industries du bâtiment et des travaux publics, de l'ameublement, du bois, des matériaux de construction, des installations électriques, des briques et tuiles CFTC (adhésion)

ii. ETAM

CFTC (fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise)

CGC (fédération nationale des cadres du bâtiment, des travaux publics, carrières et matériaux)

CGT (fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction)

CGT-FO (fédération des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Fédération des employés, techniciens et agents de maîtrise (FETAM) CFTC (adhésion)

Fédération française des syndicats chrétiens des industries du bâtiment et des travaux publics, de l'ameublement, du bois, des matériaux de construction, des installations électriques, des briques et tuiles (adhésion)

Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT (adhésion)

Fédération du bâtiment, des travaux publics, de l'ameublement, du bois et des industries connexes CFTC (adhésion)

iii. Cadres

CFTC (fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres)

CGC (fédération nationale des cadres du bâtiment, des travaux publics, carrières et matériaux)

CGT-FO (fédération nationale des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Fédération nationale des ingénieurs et cadres CGT-FO

Syndicat national des cadres, architectes et ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, des matériaux de construction et du bois CGT-FO

Fédération nationale indépendante du bâtiment, des travaux publics, du bois et connexes CFT (adhésion)

Fédération du bâtiment, des travaux publics, de l'ameublement, du bois et des industries connexes CFTC (adhésion)

iv. CDD